



LE THILLAY

Date de convocation :
10 juillet 2020

Date d'affichage :
10 juillet 2020

Nombre de
conseillers :

- ◆ En exercice : 27
- ◆ Présents : 25
- ◆ Votants : 27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le seize juillet à vingt et une heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au Complexe Sportif Georges DELHALT (16 Chemin de Saint Denis à LE THILLAY en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice GEBAUER, Maire**, en application de l'article 1 du décret n° 2020-548 du 11 Mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Etaient présents :

Monsieur **ROMERO**, Madame **DE OLIVEIRA**, Monsieur **JEANNY**, Madame **RODRIGUES**, Monsieur **CHARPENTIER**, Monsieur **CHOCHOIS**, Madame **DOS RAMOS**, Adjoints au Maire,

Madame **LE MILLOUR**, Madame **AMBERT**, Madame **HAFED**, Madame **MATHURINA**, Madame **DA CRUZ**, Conseillères Municipales déléguées,

Monsieur **ESNEE**, Monsieur **PAGNOU**, Monsieur **KOVAC**, Monsieur **KRAIEM**, Madame **JAKIC**, Monsieur **INDIANA**, Monsieur **DELHALT**, Monsieur **SAINTE BEUVE**, Madame **TOURBEZ**, Madame **TESSON**, Monsieur **PEIRE**, Madame **GALTIE**, Conseillers Municipaux,

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame **CABRERA** a donné pouvoir à Monsieur **GEBAUER**
Monsieur **LUNAZZI** a donné pouvoir à Madame **TESSON**

Secrétaires de séance : Madame **DOS RAMOS** et Monsieur **PEIRE**

**OBJET : ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ DU CONSEIL MUNICIPAL
AUPRÈS DU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

VU les résultats des élections municipales des 15 Mars 2020 et 28 Juin 2020,

VU les statuts du Comité National d'Action Sociale et notamment son article 6,

CONSIDERANT que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient à l'Assemblée Délibérante d'élire en son sein un représentant du collège des élus pour représenter la Commune au sein des instances du Comité National d'Action Sociale,

CONSIDERANT qu'il sera élu pour une durée égale à la durée du mandat municipal,

CONSIDERANT la candidature de Monsieur **Jean-Marie ROMERO**,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité*:

- ⇒ **DESIGNE** Monsieur **Jean-Marie ROMERO**, délégué local des élus pour représenter la Commune de LE THILLAY au sein des instances du Comité National d'Action Sociale.
- ⇒ **AUTORISE** et **DONNE** pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à ce dossier et notamment la présente délibération.

Le Maire certifie que cette délibération a été transmise
à la Sous-Préfecture le 23-07-2020
et a été publiée le 24-07-2020
Le Maire



Le Maire
Patrice GEBAUER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.